

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Trets sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Solidarité avec la population ukrainienne

**Délibération n° :** 359-2022

**Membres en exercice :** 38

**Membres présents :** 22

**Pouvoirs :** 10

**Excusés, absents :** 6

**Secrétaire de séance :** Robert DELEDDA

**Présents(es):**

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGER

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Raymond NIOLA

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Georges LUVERA

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Jacqueline BOUYAC

**Pouvoirs :**

**Monsieur Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à madame Simone CALLAMAND déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

**Madame Laetitia TREMOUILHAC**, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins, a donné pouvoir à monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de RIBOUX.

**Monsieur Jacques PAUL**, maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

**Madame Laurence GAUD**, déléguée de la commune de Mazaugues, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

**Monsieur Ollivier ARTUPHEL**, maire et délégué de la commune de Nans les Pins, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

**Madame Cathy SILVY**, déléguée de la commune de Pourrières, a donnée pouvoir à monsieur Jean-Raymond NIOLA, délégué de la commune de Pourcieux ;

**Madame Sophie LEMETER**, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

**Monsieur Jean-Michel CONSTANS**, délégué de la communauté d'agglomération de la Provence Verte, a donné pouvoir à madame Suzanne ARNAUD, délégué de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ;

**Monsieur Didier RÉAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à monsieur Sébastien BOURLIN, délégué du département du Var ;

Une autre vie s'invente ici

**Monsieur Christophe MADROLLE**, délégué de la Région Provinces Alpes Côte d'Azur, a donné pouvoir à madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provinces-Alpes Côte d'Azur.

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur François de CANSON.

### Solidarité avec la population ukrainienne

---

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, la Fédération des Parcs a appelé les Parcs naturel régionaux à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

La Fédération des Parcs a été saisie d'un appel à l'aide par la Direction du Parc national de Meotida en Ukraine, qui doit faire face à une arrivée massive de réfugiés fuyant la violence des combats dans et autour de la ville de Marioupol, lors de la dernière réunion des directeurs le 5 avril 2022. Ce parc littoral, sur les bords de la Mer d'Azov, se retrouve aujourd'hui isolé du reste de l'Ukraine par l'occupation russe et doit faire face à l'aide à fournir à 50 000 réfugiés démunis. Les besoins au quotidien sont estimés à 600 €.

Les directeurs ont proposé que la Fédération centralise les dons des différents PNR afin de n'opérer qu'un seul versement.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume souhaite apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien. Aussi, il est proposé aux membres du comité syndical de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité en faisant **un don de 1 200 euros**, imputé sur le compte **65748 Autres personnes de droit privé du budget du syndicat mixte**.

Ce don sera versé sur le compte de la Fédération des Parcs qui transfèrera les dons reçus sur :

- Le compte de Andrei KHADZHINOV, salarié du parc national pour l'aide à l'accueil des populations déplacées dans le parc national de Meotida (plafonné à 10 000 euros)
- Les dons éventuellement en sus seront versés à la Frankfurt Zoological Society (FZS) pour l'aide à l'accueil des populations déplacées dans les parcs nationaux et les réserves d'Ukraine.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS